



PROTOCOLE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FDMI)

Saison 2024 | 2025



SOMMAIRE

Principe	3
Fonctionnement de la FDMI	3
Base de données des licenciés :	
Calendrier et identification des matchs en début de saison :	3
Identifiants :	3
Local et équipements dans les stades	4
Local d'établissement de la FDMI :	4
Installation du matériel nécessaire à l'établissement de la FDMI :	4
Ressource détachée par le club recevant	5
Exemplaires papiers	5
Installation du représentant fédéral pendant le match	5
Procédure d'établissement de la FDMI	6
Dans la semaine précédant le match :	6
Veille de match :	6
Jour du match :	7
Validation et envoi de la feuille de match	11
Procédure à suivre en cas de problème technique :	13
Publications des données figurant sur la feuille de match :	14
Assistance :	14

Principe

Le présent protocole présente les conditions d'utilisation de la Feuille de Match informatisée pour la saison 2024/2025 de TOP 14 et PRO D2.

L'application nommée Ellis permet aux clubs professionnels, à la LNR et aux Officiels de Match d'échanger sur les différents processus liés aux stades et aux matchs de TOP 14 et PRO D2.

Fonctionnement de la FDMI

Effectifs des clubs

Ellis permet d'avoir une vision des effectifs des clubs. Les joueurs sous contrat ou sous convention de formation ainsi que les staffs sous contrat issus d'eDrop.

Cette application permet également de récupérer les informations des licences FFR de ces contacts.

Les données sont récupérées d'Ovale et d'eDrop chaque nuit, mais peuvent être à tout moment synchronisées via un bouton de synchronisation accessible sur la fiche contact.

Calendrier et identification des matchs en début de saison

Les rencontres de TOP 14 et de PRO D2 sont créées en début de saison par la LNR sur l'application Ellis et la programmation détaillée (date et heure) est renseignée au fil de la saison.

Identifiants

Un identifiant est constitué d'un login et d'un mot de passe et permet à un utilisateur de se connecter à l'application Ellis. Le mot de passe est librement choisi par l'utilisateur, qui peut à tout moment demander un changement.

Un login est personnel et ne doit pas être partagé entre plusieurs personnes.

En cas de perte de l'identifiant ou de souci technique, veuillez contacter Olivier HOMMEY (olivier.homme@lnr.fr).

Profils ayant accès à l'application

- Team Manager :

Le profil Team Manager de chaque club professionnel a accès à l'application Ellis afin de déclarer ses contacts équipes annuels, les compositions de chaque match et les équipements de jeu.

- Représentants Fédéraux :

Chaque représentant fédéral se voit délivrer un accès en début de saison lui permettant de se connecter à la Ellis et d'effectuer les différentes saisies sur les matchs sur lequel il est désigné.

- Arbitres (Arbitre central) :

Chaque arbitre central amené à saisir un rapport (rapport complémentaire, notamment en cas de carton rouge) est détenteur d'un accès à Ellis.

Local et équipements dans les stades

Local d'établissement de la FDMI

Le club recevant doit mettre à la disposition du représentant fédéral (et des officiels de match) un local clos dans l'enceinte du stade situé à proximité du vestiaire des arbitres afin qu'il puisse établir la FDMI.

Ce local doit être équipé :

- d'une alimentation électrique,
- d'une connexion à un réseau Internet, y compris pour les matchs « délocalisés ».
- d'un ordinateur portable et d'une imprimante fournis par le club recevant.

Le club recevant fera ses meilleurs efforts pour mettre à disposition une photocopieuse (et idéalement un scanner) dans ledit local.

Installation du matériel nécessaire à l'établissement de la FDMI

Le club recevant devra installer l'ordinateur portable et l'imprimante avant chaque match. Le matériel devra être branché, testé (niveau d'encre et papier en quantité suffisante) et l'ordinateur connecté à Ellis au plus tard 2h00 avant le coup d'envoi.

Ressource détachée par le club recevant

Le club recevant désignera lors de chaque match ou en début de saison un représentant chargé d'assister les officiels de match, et notamment le représentant fédéral. Cette personne devra accueillir le représentant fédéral à son arrivée au stade et vérifier avec lui que le matériel fonctionne.

Elle communiquera au représentant fédéral le mot de passe du PC.

Elle devra rester, à tout moment, joignable et disponible en cas de nécessité.

Cette personne devra, dans la mesure du possible, être identique à chaque match, sauf en cas d'indisponibilité auquel cas le club recevant pourvoira à son remplacement.

Exemplaires papiers en cas de panne informatique

Les officiels de match téléchargeront et imprimeront les documents les concernant afin de prévenir tout problème de connexion ou de matériel le jour du match. Ces exemplaires sont disponibles sur Ellis toute la saison.

Des exemplaires papiers vierges des différents rapports composant la FDMI seront également mis à disposition par le club recevant dans le local du représentant fédéral et leurs versions électroniques seront disponibles sur la page d'accueil de l'outil feuille de match (Ellis) mis à la disposition du représentant fédéral.

Installation du représentant fédéral pendant le match

Compte tenu du délai dans lequel le représentant fédéral doit établir et faire signer la FDMI après la rencontre à la LNR, le club recevant doit veiller :

- à ce que le représentant fédéral soit, pendant le match, installé le plus près possible de la zone où est situé le local d'établissement de la FDMI et conformément au protocole chronométrage des compétitions professionnelles prévu par l'article 421 des Règlements Généraux de la FFR (exemple : le représentant fédéral ne doit pas être installé dans la tribune opposée à celle où est situé le local d'établissement de la FDMI, sauf si la position du diffuseur (caméras principales et position commentateurs) est dans la tribune opposée),

- à ce que le représentant fédéral puisse se rendre facilement au local d'établissement de la FDMI dès la fin de la rencontre,
- à ce que le représentant fédéral soit en mesure d'assurer l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions et ait une parfaite visibilité de l'ensemble du terrain et ce, conformément au protocole chronométrage susvisé.

Procédure d'établissement de la FDMI

Rappel : L'adresse URL pour se connecter à la FDMI est la suivante : <https://lnr.appiancloud.com/>

Lors de chaque match de TOP 14 et de PRO D2, la procédure d'établissement de la FDMI devra être scrupuleusement respectée :

Dans la semaine précédant le match

- L'accès pour le Représentant Fédéral à sa rencontre sur Ellis n'est disponible que 48 heures avant l'horaire du coup d'envoi. Avant ce délai, le match ne sera pas visible.
- Les données suivantes sont disponibles sur Ellis :
 - la liste des officiels désignés par la FFR (arbitres et représentants) ou la LNR (Commissaire à la Citation) sur le match ;
 - le stade et le contacts du club recevant (responsable sécurité, antidopage,...)
 - l'horaire et le diffuseur
 - l'astreinte LNR et le Représentant Opérations de Match (ROMa) en cas de désignation

Veille de match

- Le profil Team Manager des clubs, via son identifiant personnel, peut se connecter à Ellis et saisir la composition de son équipe (liste des 23 joueurs, composition du banc de touche, groupe match et autres contacts). Cette composition devra être saisie obligatoirement **au plus tard à 17h00 la veille du match** et ne pourra plus être modifiée sauf dans les conditions prévues par l'article 316 bis des Règlements Généraux de la LNR et par l'article 2.4 du Règlement Médias annexé aux Règlements Généraux de la LNR.

- Pour chaque joueur composant l'équipe et figurant dans la liste disponible de la composition d'équipe de l'application informatique, le club sélectionnera chacun des 23 joueurs en leur affectant un numéro de poste (de 1 à 23) et, pour les joueurs de 1^e ligne, précisera leur aptitude (D, T, G). Un capitaine doit également être désigné sur la composition.
- Les compositions d'équipe de chaque match seront publiées la veille de chaque rencontre sur les sites internet de la LNR (<https://top14.lnr.fr> ou <https://prod2.lnr.fr> selon le championnat concerné) à partir de 18h00 sur l'onglet « calendrier et résultats », puis l'onglet « feuille de match » disponible sur la page de la rencontre concernée. Ils sont également envoyés par email aux différentes parties prenantes (clubs concernés, officiels, LNR, diffuseur..)
- Tout établissement de la FDMI par le club qui ne respecterait pas le présent protocole est susceptible d'être sanctionné notamment en application de l'article 316 bis des Règlements Généraux de la LNR ou du Règlement Médias susvisé.
- Le club devra également saisir les personnes admises sur le banc de touche.
- Le club devra également renseigner les autres contacts :
 - Joueurs réservistes
 - Banc des remplaçants – Dirigeants et Accompagnateurs (Article 389)
 - Hors Banc des remplaçants – Staffs Complémentaires

Jour du match

Avant le match :

- Le représentant fédéral doit renseigner les points de contrôles d'avant match (locaux, terrain, dispositif médical et de sécurité, etc.)
- Les Team Managers des deux équipes se présentent dans le local du représentant fédéral au plus tard une heure et 10 minutes avant le coup d'envoi pour confirmer les compositions d'équipe.
- Conformément à l'article 3.2 du Règlement Médias de la LNR, la composition de la feuille de match est définitivement arrêtée et validée par le représentant fédéral une heure avant le coup d'envoi de la rencontre. Le non-respect de cette disposition entraînera des sanctions à l'encontre du club responsable.
- Sous réserve de respecter ce délai d'une heure avant le coup d'envoi, les clubs pourront apporter des modifications à la composition de feuille de match sous le contrôle du représentant fédéral (conformément à l'article 316 bis des Règlements Généraux de la LNR et à l'article 2.4 du Règlement Média, toute modification concernant des joueurs figurant parmi les 15 joueurs titulaires devra être justifiée soit par un motif médical survenu depuis la communication de la composition d'équipe, soit par un motif réglementaire).

- Dans l'heure qui précède le coup d'envoi, aucune modification ne pourra plus être apportée à la feuille de match sauf en cas de blessure d'un joueur intervenu pendant l'échauffement et dûment justifié, conformément à l'article 3.2 du Règlement Médias.
- Toutes les modifications de la composition des équipes effectuées le jour de match doivent être saisies par le représentant fédéral.
- Le représentant fédéral procède aux vérifications de la qualification des joueurs et des personnes composant le banc de touche. Cette vérification peut être effectuée en J-1 directement sur Ellis.
- La composition définitive validée par les Team Managers des 2 clubs et le représentant fédéral, est remise :
 - au club recevant,
 - au club visiteur,
 - au représentant fédéral,
 - aux officiels de match (arbitre central, juges de touche, médecin de match, etc.).

La composition officielle est alors figée et ne peut plus être modifiée jusqu'à la fin du match. Le club recevant doit diffuser la feuille de match (sur laquelle ne figurent pas les numéros de licence des joueurs et de l'encadrement sportif) auprès du diffuseur officiel, de la presse, et de tout autre public dans l'enceinte du stade (tribune officielle, sponsors...). Pour imprimer cette feuille de match selon la charte graphique de la LNR, il faudra cliquer sur le bouton « Rapports » puis imprimer la « Composition Presse ».

- La possibilité d'intégrer une modification après la validation de la composition d'avant match sur la « composition des équipes » de la FDMI est laissée à la discrétion du représentant fédéral. Dans cette hypothèse, le représentant fédéral :
 - soit, effectue la modification sur Ellis si il a le temps : la feuille de match modifiée est alors de nouveau imprimée, remise aux personnes désignées ci-dessus,
 - soit, s'il n'en a pas le temps ou la possibilité matérielle, effectue la modification de manière manuscrite sur son exemplaire. Il fait distribuer un exemplaire papier de la feuille de match modifiée aux personnes désignées ci-dessus (ou s'il n'en a pas le temps matériel les informe des modifications intervenues).

Après le match, le représentant fédéral effectuera la(les) correction(s) correspondant à cette(ces) modification(s) sur Ellis.

Précisions relatives à la composition des équipes figurant sur la feuille de match si cette composition est modifiée le jour du match :

- Pour chaque licencié composant l'équipe, le représentant fédéral, sur instruction du club concerné, sélectionne chacun des licenciés dans la liste des compositions d'équipe sur Ellis et, s'il s'agit de joueurs de 1^{ère} ligne, leur affecte un numéro de poste (de 1 à 23) en précisant, le cas échéant, leur aptitude (D, T, G).

Le représentant fédéral, en quittant son local pour regagner sa place en tribune, s'assurera qu'il s'est bien déconnecté sur Ellis. De manière générale, s'il doit s'absenter à un moment quelconque avant le coup d'envoi du match, il prendra soin de se déconnecter.

Dans tous les cas, les données sont enregistrées automatiquement.

En toute hypothèse, le club sera responsable en cas d'inscription d'un licencié non qualifié (article 230 du Règlement de la FFR) ou non autorisé à être inscrit sur la feuille de match.

Le représentant fédéral reste également tenu de faire les vérifications lui incombant.

Pendant le match :

- Le représentant fédéral note tous les éléments de score devant être reportés sur la FDMI : essais, pénalités, drops, transformations, en précisant le numéro du joueur marqueur et la minute associée (selon les règles fixées ci-dessous).
- Les arbitres n°4 et n°5 notent, en précisant le numéro du joueur concerné, la minute associée et le motif.
- Les remplacements de joueurs définitifs et temporaires.
- Les substitutions sur exclusion d'un joueur de 1^{ère} ligne.
- Les exclusions définitives et temporaires et leur motif(s)
- L'arbitre vidéo note également sur la base des images TV tous les éléments de score selon le même protocole que le représentant fédéral.

Précisions relatives à la minute d'inscription des faits de jeu :

Pour ce qui concerne les minutes du temps réglementaire, les temps de jeu s'entendront de la manière suivante :

- entre le coup d'envoi et la 59^{ème} seconde, le temps de jeu considéré est la 1^{ère} minute,
- entre la 1^{ère} minute et 1'59", le temps de jeu considéré est la 2^{ème} minute,
- entre la 39^{ème} minute et 39'59", le temps de jeu considéré est la 40^{ème} minute,

Pour ce qui concerne les minutes des arrêts de jeu (à compter du déclenchement de la sirène), le temps de jeu à inscrire prend en compte la minute de temps réglementaire + la minute de temps additionnel, soit :

:

- « 40 » + « 1 » pour un essai inscrit durant la 1^{ère} minute de temps additionnel en fin de 1^{ère} mi-temps,
- « 80 » + « 2 » pour un essai inscrit durant la 2^{ème} minute de temps additionnel en fin de 2^{ème} mi-temps,
- « 90 » + « 3 » pour un essai inscrit durant la 3^{ème} minute de temps additionnel en fin de 1^{ère} mi-temps des prolongations,
- « 100 » + « 4 » pour un essai inscrit durant la 4^{ème} minute de temps additionnel en fin de 2^{ème} mi-temps des prolongations.

Précisions relatives aux essais collectifs :

Un essai peut être considéré comme « collectif » s'il ne peut pas être attribué à un joueur identifié.

Précisions relatives aux essais de pénalité :

L'essai de pénalité est saisi comme « essai de pénalité ».

Au coup de sifflet final du match :

Le représentant fédéral, via son identifiant, ouvre la FDMI et se voit remettre :

- Par l'arbitre principal et/ou les arbitres n°4 et 5 : les informations relatives aux faits de jeu (score, remplacements, exclusions, etc.).

En cas de divergence entre les éléments notés par les différents officiels, la question est tranchée par l'arbitre central en dernier ressort.

Le représentant fédéral procède à la saisie des informations sur les parties suivantes :

- L'onglet « saisie faits de jeu » de la FDMI (sur instruction de l'arbitre pour les parties le concernant) au sein duquel le Représentant Fédéral saisit :
 - Les remplacements temporaires et définitifs
 - Les exclusions temporaires et définitives
 - Le score détaillé par mi-temps (points marqués, marqueurs, minutes)
- L'onglet « saisir rapport » au sein duquel le Représentant Fédéral signale dans son rapport complémentaire :
 - Toute infraction, sur ou en dehors du terrain, suffisamment grave pour justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire.

- Tout manquement aux dispositions réglementaires dont il est chargé de contrôler le respect
- La fiche d'observation sur instruction des arbitres n°4 et n° 5.

Dans les 48 heures après le coup de sifflet final du match :

- Le représentant fédéral procède à la saisie des informations en cliquant sur l'onglet « Saisir Rapport ». Cela en est de même pour l'arbitre central.

Au-delà des 48 heures après le coup de sifflet final du match :

Les rapports complémentaires du représentant fédéral et de l'arbitre ne sont plus accessibles.

NOTA : Pour chaque rapport et en cas de défaillance technique (du matériel ou de la connexion Internet) et si la difficulté ne peut être résolue après application des procédures prévues, la feuille de match est établie de manière manuscrite sur l'un des exemplaires « papier » mis à disposition.

En cas de réclamation des équipes à l'issue de la rencontre (cf. article 719 du règlement disciplinaire de la LNR), le rapport « Réclamations » doit être imprimé et rempli de façon manuscrite. Il doit être adressé par courrier électronique à l'issue du match à l'attention de - sylvie.vd-bogaerde@lnr.fr – unai.bonfils@lnr.fr – lucas.mollard@lnr.fr – jean.broqua@lnr.fr – tristan.lourenco@lnr.fr – anys.hadjab@lnr.fr puis il doit être envoyé par courrier à la LNR avec le chèque associé (à l'attention de Lucas MOLLARD).

Seul le rapport « Réclamations » reste un document « papier » qui devra être imprimé et manuscrit, ce dernier apparaissant dans la partie rapport complémentaire du représentant fédéral.

Validation et envoi de la feuille de match

Validation

- Lorsque les différents rapports de la FDMI sont saisis, le Représentant Fédéral demande la vérification de ces rapports par chaque Team Manager et les officiels de match. Les deux Team Managers et l'arbitre central signent ensuite ces rapports via le poste du représentant fédéral.

Le même dirigeant responsable de la FDMI validera la feuille de match avant la rencontre et signera les rapports en après-match (hors cas exceptionnel).

- En cas d'absence ou de refus de signature, le représentant fédéral pourra indiquer « refus de signature »

Envoi de la FDMI :

A l'issue de la rencontre et après validation définitive par le représentant fédéral, chaque partie de la FDMI est envoyée automatiquement, via Ellis et au format PDF, aux adresses communiquées par les clubs, au dirigeant signataire de la FDMI et aux officiels de match.

Détail des différents rapports, responsable de la saisie, visa et transmission des documents en après match

Rapport	Qui saisit ?	Timing	Qui valide avant match ?	Qui signe après match ?	Qui reçoit PDF ?
Composition	Club	Veille de match au plus tard 17h	RF et Clubs 1h avant le match	N/A	Clubs, RF, arbitre central, LNR
Feuille de match (faits de jeux : score, remplacements, changement)	RF	Après match	N/A	Team Managers des clubs + Arbitre central	RF + Team Managers + arbitres (central, 4/5) + LNR + DNOM
Rapport complémentaire d'arbitre	Arbitre central	Après match ou match + 48h			RF + Arbitre central+ LNR
Rapport du Représentant Fédéral	RF	Après le match ou match + 48h			RF + Team Managers + LNR + DNOM
Observation	RF (sur instruction des arbitres 4 et arbitres 5).	Après le match			RF + LNR + Arbitres

Une fois l'intégralité des rapports saisis, un message de validation sera alors notifié au représentant fédéral.

Si ce message n'apparaît pas, le représentant fédéral contacte immédiatement le service d'assistance de la FDMI au numéro suivant : **06 27 61 54 76**.

Le représentant fédéral a la possibilité d'imprimer les rapports pour les remettre aux clubs s'ils le souhaitent, étant précisé que l'ensemble des intervenants recevront les rapports les concernant sur leur adresse électronique.

Procédure à suivre en cas de problème technique

Avant le jour du match

Impossibilité de saisie informatique ou d'envoi des données :

Si la saisie par voie informatique par le club de la composition de l'équipe ou l'envoi de ces données n'est pas possible pour différentes raisons (problème d'accès au serveur ...), la composition de la feuille de match est transmise par le club concerné aux adresses mails suivantes : jean.broqua@lnr.fr - tristan.lourenco@lnr.fr – anys.hadjab@lnr.fr au plus tard à 17h00 la veille du match.

En toute hypothèse, une hotline téléphonique (service assistance de la FDMI) est mise en place par la LNR pour répondre à toute problématique que pourraient rencontrer les clubs.

Pour joindre cette hotline : 06 27 61 54 76

Le jour de match / Au coup de sifflet final du match

Impossibilité de saisie informatique :

- Si la saisie par voie informatique de la FDMI n'est pas possible pour différentes raisons (pas de connexion informatique, problème d'accès au serveur, matériel endommagé ou volé, ...), la feuille de match est saisie manuellement sur l'un des exemplaires « papier » mis à disposition, le Représentant Fédéral devra contacter la hotline.
- Une fois les différents rapports signés par toutes les parties (dirigeants des clubs et officiels de match), le représentant fédéral les fera parvenir par mail aux adresses suivantes : unai.bonfils@lnr.fr — lucas.mollard@lnr.fr - jean.broqua@lnr.fr – tristan.lourenco@lnr.fr – anys.hadjab@lnr.fr et par voie postale à la LNR le 1^{er} jour ouvré suivant le match ou par mail.

- Un exemplaire papier des différents rapports signés par toutes les parties sera conservé par chaque dirigeant de club.

Publications des données figurant sur la feuille de match

Les données figurant sur la feuille de match qui seront publiées sur le site internet de la LNR seront considérées comme la première annonce officielle des résultats du match.

Cette première annonce officielle est effectuée sans préjudice de l'application des procédures d'homologation des résultats prévues par les Règlements de la LNR.

Assistance

Une assistance téléphonique « FDMI » est mise en place par la LNR les jours de matchs pour assister les représentants fédéraux dans leur mission d'établissement de la feuille de match.

Le numéro de l'assistance téléphonique les jours de match est le suivant : **06 27 61 54 76**

Le Service Compétitions de la LNR est également à la disposition des officiels de match et des clubs en cas de questions sur la FMDI en semaine :

Anys HADJAB : anys.hadjab@lnr.fr / **07 88 63 71 48**

Tristan LOURENCO : tristan.lourenco@lnr.fr / **06 80 45 96 52**

Jean BROQUA : jean.broqua@lnr.fr / **06 74 90 57 34**

Sur les horaires de match, l'astreinte LNR est indiquée dans le bloc 'organisation'. Le numéro de téléphone de l'astreinte LNR est affichée en survolant le pictogramme prévu à cet effet :

Organisation

Organisateur : **Club domicile**

Astreinte LNR : **Jean BROQUA** 📞

Astreinte technique : 📞

ROMA : *Non renseigné*